

COMMUNE DE CLAVETTE CHARENTE-MARITIME

ARRETE 10-03-2025-016A

Réglementant la circulation sur la commune d'un véhicule de la LPO

Sylvie GUERRY-GAZEAU, Maire de Clavette,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, 2 et 5 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles L.325-1, L.325-2, R.325-12 et R.417-10 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.411-1, L.411-5 ;

Vu les pouvoirs de police du Maire ;

Vu la demande de la LPO Poitou-Charentes en date du 15/03/2023 ;

Vu les arrêtés Préfectoraux N° 25EB121 et 25EB122 en date du 14/02/2025 ;

Vu l'intérêt général ;

Considérant la demande de la LPO afin d'observer certaines espèces d'oiseaux et qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules de la ligue sur le territoire communal ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La Ligue de Protection des Oiseaux de Poitou-Charentes domicilié au 21 Rue de Vaugouin – 17000 La Rochelle est autorisée à circuler en voiture sur le territoire communal en empruntant les voies, chemins communaux ainsi que les pistes cyclables dans le cadre des suivis de protection des busards et de l'Œdicnème criard.

ARTICLE 2 : Le personnel autorisé à circuler en véhicule sur le territoire devra détenir le présent arrêté. La liste des véhicules du service de la LPO et des bénévoles est annexée au dos de l'autorisation en cas de contrôle. Les véhicules seront identifiables par le logo LPO. La prospection se fait principalement en journée très tôt dès le lever de soleil, aucune circulation la nuit.

ARTICLE 3 : Il est demandé au bénéficiaire de circuler avec prudence et de stationner les véhicules correctement afin de favoriser le passage d'éventuels engins agricoles, cyclistes et promeneurs.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable du mois de mars au mois d'août 2025.

ARTICLE 5 : Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Jarrie et d'Angoulins est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à :

- Mme. Jennifer FABRE de la L.P.O.
- Les services techniques communaux.
- L'affichage.

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage le 10/03/2025.

Fait à Clavette, le 10/03/2025..



Listes des véhicules de la L.P.O :

| | | | | |
|--------------------------|-------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Dacia Stepway | Dacia Duster | Peugeot Partner | Renault Kangoo | Renault Kangoo |
| GS-372-AQ | GW-666-FQ | GE-995-EV | GK-894-SZ | GK-120-DY |

| | | | |
|-----------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Fiat Doblo | Volkswagen Caddy | Volkswagen Caddy | Fiat Doblo |
| FT-682- KA | FX-605-MZ | FX-604-MZ | FR-822-CW |

Listes des véhicules personnels des salariés/stagiaires/service civique/bénévoles :

- Renault Clio grise foncé GQ 892 LK (bénévole)
- Dacia Duster beige FJ 980 VE (bénévole)
- Toyota Yaris FE 904 DC (bénévole)
- Dacia Logan CZ940DT (bénévole)
- Dacia Jogger GK 187 DP (bénévole)
- Dacia lodgy DA 922 VP (bénévole)
- Nissan Leaf FE 607 JB (bénévole)
- Citroën Berlingo ER 749 XC (bénévole)
- Dacia Duster EA 551 PL (salarié)
- Honda Jazz ER 922 QV (salarié)
- Dacia stepway CG 737 FE (salariée)
- Peugeot 206 FT 726 XZ (salariée)
- Renault Mégane 2 EP 029 YQ (stagiaire)
- Peugeot 206 FY 329 WN (stagiaire)
- Renault Mégane Scénic DA 825 JB (stagiaire)
- Renault 106 CA 729 HW (service civique)